

RÈGLEMENT DES BOSQUETS

Le chalet "Les Bosquets" appartient à la Fédération des Eglises Adventistes de la Suisse Romande et du Tessin. Il est à la disposition (sur réservation) des groupes jusqu'à 77 personnes qui désirent vivre quelques jours de sport ou de détente aux Diablerets. Pour qu'il puisse remplir pleinement son rôle, le règlement suivant est appliqué :

Extérieur : Eviter le bruit devant le chalet (voisins). La place de jeux se trouve du côté nord.(Attention : chaussures à crampons non-autorisées)
Amener les déchets dans les moloks au bord de la route cantonale, direction Aigle. Pas de sacs laissés à l'extérieur la nuit (renards !)
Respecter la végétation.

Stationnement véhicules : 11 places (maximum) sont à disposition devant et à l'ouest du chalet. Les voitures supplémentaires peuvent être stationnées au bord de la route cantonale, vis-à-vis du chalet Mon Abri A.
Merci de respecter les indications affichées sur la porte d'entrée du vestiaire.

Cuisine : Les linges de cuisine, matériel et produits pour la vaisselle sont fournis.
Un inventaire du matériel est fait lors de chaque séjour.
La vaisselle cassée est remplacée aux frais du locataire.

**Grande salle
salle à manger :** Pas de jeux de ballons. Veuillez remettre les tables et chaises selon les indications affichées. Merci d'évacuer les cendres de la cheminée.
A l'occasion de soirée avec musique, veuillez garder les fenêtres fermées après 22h00.
Un beamer+écran et une installation de sonorisation simple, fixes, ainsi qu'une TV+lecteur DVD + 1 piano sont à disposition dans la grande salle.

Sanitaires : Les réserves de papier WC sont à apporter par le locataire.

Chambres : Les taies d'oreiller sont à disposition à la buanderie.(rez)
Couvertures à disposition dans les armoires des couloirs à chaque étage.

Points importants : -Au moment du départ, un état des lieux sera fait avec le gérant.
Toute dégradation matérielle sera facturée au locataire.
1 aspirateur est à disposition à chaque étage. Les produits et autre matériel de nettoyage sont à disposition à la buanderie
En cas de nettoyage final insuffisant, il sera facturé Fr.35.- par heure estimée de remise en état.

-Les animaux ne sont pas admis.

-Fumer est interdit dans **TOUT** le chalet.

Déchets : veuiller trier les déchets selon les indications affichées dans la cuisine.

L'utilisation des sacs officiels est obligatoire. 1 sac de 110L est fourni pour chaque période de deux nuit. Sacs supplémentaires facturés selon tarif.

Défense incendie: -Le chalet est équipé de détecteurs de fumée à piles, d'une alarme évacuation, de portes coupe-feu dans la cage d'escalier. Ces installations ne sont pas reliées au service du feu ! Deux lances à incendie et des extincteurs complètent l'équipement. Veuillez prendre connaissance à votre arrivée des plans d'évacuation et des différentes consignes incendie affichées dans les chambres et les couloirs.

Finances : Pour les tarifs, consulter la feuille annexe.
Dès signature du formulaire de réservation, le forfait minimum pour les nuitées est dû.

Les tarifs sont susceptibles d'être modifiés sans préavis.

Wifi : gratuit. Demandez le code au gérant

Téléphone : Cabine chalet : 024 / 492 27 98
(cartes de crédit, taxcards. Pas de monnaie)

Gérant tél.: 024 492 33 54

Fax: 024 492 34 89

mobile : 079 225 72 06